

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 452 fixant les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau 11 du décret du 31 décembre 1935..

n° 452

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mai 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendance ».

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'article 85 de la loi du 15 décembre 1926, portant Code du travail maritime, modifié par le décret du 30 juin 1934

Vu le décret du 31 décembre 1935 portant règlement d'administration publique relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades: Vu le décret du 27 juin modifiant les articles 11 et 14 du décret du 22 septembre 1891 : Vu le décret du 11 février 1935.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935, pour la période du 1er juillet au dernier jour de décembre 1940 sont les suivants : Art. 2.—Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.